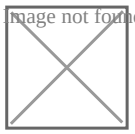

démission agent commercial

Par **Chevaliergerard**, le **21/02/2019** à **13:04**

bonjour,

mon agent commercial vient de m'annoncer son désir de quitter mon entreprise pour cause d'embauche comme salarié dans une autre entreprise.

il me réclame les indemnités de rupture habituelles correspondant à 2 ans de commision.

quels sont mes droits et dois-je lui régler les indemnités partant du principe qu'il n'y a eu aucune mésentente et que la rupture est uniquement due à son fait ?

Grand merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **13:23**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si c'est un salarié ou s'il a le statut d'indépendant...

Par **Chevaliergerard**, le **21/02/2019** à **14:23**

bonjour,

il a le statut d'agent commercial indépendant (plusieurs cartes)

Merci

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **18:52**

Sauf accord entre les parties, en principe l'indemnité n'est pas due puisque c'est l'agent commercial qui ropt le contrat de collaboration suivant l'art. L134-13 du code de commerce...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés